

En conflit avec la Suisse, la France prend une gifle

IMPÔTS Bruxelles vient d'ouvrir une procédure d'infraction contre Paris. En cause: la soumission aux cotisations sociales françaises des plus-values immobilières, notamment lorsqu'elles sont appliquées aux résidents suisses.

Elisabeth Eckert
elisabeth.eckert@lematin dimanche.ch

La procédure mise en œuvre est certes très technique. Mais elle représente une brèche, nous rappelant que l'arbitre européen ne doit jamais être oublié dans le cadre de la partie qui se joue entre la France et la Suisse.

«Cette action rappelle la primauté du droit communautaire sur le droit interne français. Les acteurs de la diplomatie fiscale ne doivent jamais oublier ce paramètre qui est fondamental, s'exclame Benjamin Breton, avocat spécialisé en droit fiscal et membre de Swissrespect. En effet, une partie importante du droit fiscal de l'Hexagone est soumise au contrôle du droit de l'Union européenne qui limite la volonté parfois expansionniste du législateur français.» En clair: cette décision de la Commission européenne à l'encontre de la France prouve que Paris ne peut pas faire n'importe quoi et que la Suisse ne doit pas tout accepter.

Fin juillet, la Commission européenne a en effet ouvert «une procédure d'infraction» (envers la France) et annoncé qu'une «lettre de mise en demeure est en préparation». De quoi s'agit-il? Et, surtout, en quoi cela concerne-t-il le conflit fiscal entre la Suisse et la France, notamment sur la nouvelle convention sur les successions? Une plainte, déposée par la députée UMP Claudine Schmid, représentant les Français résidant en Suisse et au Liechtenstein, vient ainsi de recevoir un avis favorable. Cette dernière s'est élevée contre le prélèvement de cotisations sociales par Paris sur les plus-values immobilières et les revenus fonciers, réalisés par des résidents d'autres Etats de l'UE, ainsi que de la Suisse.

Tentons de faire simple. Quelque 120 000 Suisses possèdent une maison en France en tant que résidence secon-



Les Suisses qui possédaient une résidence secondaire en France avaient vu le bénéfice réalisé sur la vente de celle-ci amputé de 33,33% de taxe perçue par Paris. istockphoto

daire. Or, s'ils veulent vendre, ils verront le bénéfice réalisé être taxé de 33,33% de prélèvements déjà imposés, contre 19% pour un Français ou un ressortissant de l'Union européenne, mais se verront en outre être imposés de 15,5% sur cette même plus-value au titre de la CSG (contribution sociale généralisée) et de la CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale). Il en va de même lorsqu'ils perçoivent des loyers.

Les propriétaires résidents de Suisse cotisent donc à la protection sociale française, alors même qu'ils ne reçoivent aucune prestation de la France et cotisent en Suisse!

Foim des subterfuges français

En ouvrant une instruction contre la France sur ce prélèvement subit de la CSG et de la CRDS, la Commission européenne estime qu'un «non-résident, déjà affilié à un régime de cotisations sociales dans son pays, ne peut être redevable de celles-ci dans un autre Etat membre, car cette disposition viole le règlement communautaire 883/2004», explique Me Lebreton. En clair, pour un Suisse ayant une résidence en France, les cotisations obligatoires à l'AVS ne peuvent être cumulées à des cotisations sociales en France. Exit, donc, l'impôt de 15,5%!

Voilà pour le fond. L'initiatrice de ce combat anti-CSG, Claudine Schmid, députée UMP à l'Assemblée nationale française et représentante des Français

de Suisse et du Liechtenstein garde son calme: «La réponse de la Commission européenne est encourageante, écrite sur son blog. Je vous tiendrai au courant de la suite de la procédure.» Sollicitée par «Le Matin Dimanche», l'élue française, qui se bat depuis le début contre les assauts du gouvernement Hollande envers la Suisse, n'a pas répondu à nos questions.

Mais, en se voyant taper sur les doigts, voire en encourrant une condamnation ferme de la Commission européenne sur cette véritable double imposition, Paris se voit être remis à l'ordre. On n'impose qu'une et une seule fois, répète la CE! En méprisant cette règle, «la France s'est tiré une balle dans le pied», déclare Claudine Schmid. Et pour cause.

Les nouvelles taxes immobilières ont eu très rapidement des conséquences néfastes. Rien qu'en 2012, les acquisitions immobilières en France ont plongé de 29%! Sur la Côte d'Azur, c'est l'alerte rouge: les retraités suisses, italiens ou américains vendent à tour de bras. A perte, souvent... Les caisses de la Sécurité sociale sont vides, qui affichent près de 100 milliards d'euros de déficit dans les cinq ans. Mais, en ayant tenté de ponctionner 15,5% sur les transactions immobilières pour renflouer la Sécu, Paris a violé les lois communautaires. Bercy est désormais menacé de devoir rembourser, pour la seule année 2013, entre 100 et 150 millions d'euros de taxes indues. ■

Cartes de crédit: gare aux petites lettres

CONTRATS Votre carte bancaire fait du strip-tease: les fournisseurs de cartes ont modifié leurs conditions générales. Vos dettes risquent d'être revendues à des investisseurs.

Les conditions générales (CG) régissant les cartes de crédit sont annoncées par courrier, mais presque personne n'y prête attention. Erreur. Il est important de lire ces petits caractères, explique Sara Stalder, directrice de la Fondation pour la protection des consommateurs, car «des dispositions scabreuses y sont dissimulées». Dernier exemple en date: les modifications apportées aux CG de la Cumulus-MasterCard de Migros par l'émettrice GE Money Bank.

La banque tente de rassurer

Le texte indique, au chapitre «Délocalisation du traitement de données», que GE Money Bank peut déléguer à des tiers des tâches administratives, d'encaissement ou d'analyses de marché. Le détenteur d'une telle carte de crédit accepte en outre «expressément» de faire traiter les données clients à l'étranger. Certes, la porte-parole Brigitte Kaps assure que GE Money Bank n'a pas l'intention de délocaliser, la modification étant en quelque sorte

préventive «en vue de possibles changements du cadre législatif ou de nos processus internes». Sait-on jamais...

Ce qui ne rassure pas Sara Stalder: «Nous demeurons très sceptiques sur la transmission de données de crédit pour être gérées à l'étranger. Plus il y a d'intermédiaires, plus le risque de pertes de données augmente.» La Cumulus-MasterCard a d'autres nouvelles qualités: la banque émettrice peut désormais céder vos dettes à des tiers et les autoriser à titriser ses créances. L'acquéreur ficelle alors des «paquets de créances» qui seront revendus à des investisseurs. Une titrisation pour la protection des consommateurs n'est pas envisagée «pour l'heure», assure la porte-parole de la banque. Reste que la titrisation des dettes sur cartes de crédit est déjà réalité en Suisse. Le Credit Suisse a émis deux emprunts de ce type, avec les sommes dues à Swisscard.

Impossible de faire supprimer cet article des CG, tant chez Swisscard que chez GE Money Bank. Selon Stefan Heitmann, conseiller financier chez MoneyPark, les opérations de titrisation sont extrêmement complexes et source de conflits potentiels, car les «nouveaux créanciers peuvent modifier les conditions de remboursement des crédits». Sara Stalder met en garde: «Beaucoup de consommateurs ne sont pas conscients des risques encourus lorsque des créances sont passées à des tiers.»

Jürg Meier

PUB

TRAQUE EN SERIE

Au cœur de Copenhague, l'inspecteur Katrine Ries Jensen et le psychiatre Thomas Schaeffer poursuivent six serial killers, en profilant leur personnalité... Une nouvelle série danoise, à découvrir en exclusivité

le mercredi à 21h15

RTS **un**

rts.ch/series
facebook.com/rtsundeux

La taxe carbone rapportera gros

FRANCE La «contribution climat énergie» sur les énergies fossiles mise en place l'an prochain rapportera 2,5 milliards d'euros en 2015 et 4 milliards d'euros en 2016, a annoncé hier le premier ministre français Jean-Marc Ayrault, précisant que son impact serait «nul» sur les taxes des carburants en 2014. Le chef du gouvernement a également annoncé que l'Etat «mobiliserait une partie des gains financiers» dégagés par le parc nucléaire français afin de financer la transition énergétique, sans donner de détail. «Les énergies fossiles et nucléaires seront donc mobilisées pour atteindre nos objectifs de transition énergétique. Tous ces financements seront soumis à une gouvernance organisée par l'Etat, a expliqué le premier ministre. C'est là le rôle de l'Etat stratège», a-t-il fait valoir. ■

La troïka est de retour en Grèce

AUDIT L'Union européenne et le FMI commencent aujourd'hui un nouvel audit des comptes et réformes de la Grèce, qui espère qu'il en résultera des prêts supplémentaires pour l'aider à sortir des années sombres de la crise. Les chefs de file de la troïka (Union européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international) commenceront leur travail par une rencontre avec le ministre des Finances Yiannis Stournaras, cet après-midi. La presse grecque a souligné ces dernières semaines que l'arrivée des chefs de la troïka coïncide jour pour jour avec les élections en Allemagne, premier contributeur européen au plan d'aide international à la Grèce. Cette mission sera déterminante dans le déblocage d'une nouvelle tranche de prêt d'un milliard d'euros. ■

Cochonou ne peut résister aux Chinois

HOT DOGS Le fonds d'investissement Starboard Value LP a renoncé à s'opposer à la vente à un investisseur chinois du plus grand fabricant américain de hot dogs, Smithfield Foods. Présent dans une grande partie de l'Europe, Smithfield est propriétaire des marques Aoste, Justin Bridou ou Cochonou, entre autres. «Nous ne sommes pas capables actuellement de présenter une autre proposition aux actionnaires. De ce fait, à moins qu'une autre proposition n'émerge, nous prévoyons de voter sur la fusion proposée», a indiqué Starboard dans un document publié sur le site Internet du gendarme boursier américain (SEC). Smithfield avait annoncé fin mai son intention de se vendre pour 7,1 milliards de dollars, dette incluse, à Shuanghui International, la maison mère d'un des plus gros fabricants de porc en Chine. ■